

Programme d'aide à la publication – 2ème session 2025

Objet : Procès-verbal de la commission du 1^{er} octobre 2025

I- Présentation du Programme d'Aide à la publication (PAP) - Cession de droits

Le programme d'aide à la publication de l'Institut français soutient la cession à destination d'éditeurs étrangers désireux de publier des livres écrits en français et publiés en France. Il soutient, partiellement ou totalement, la cession de droits en version originale ou en version traduite. Une commission d'examen se réunit deux fois par an pour sélectionner et soutenir des dossiers dans tous les domaines littéraires à l'exception des livres éducatifs, ouvrages techniques et livres pratiques.

II- Orientations retenues pour l'année 2025

Aux côtés des critères permanents du dispositif (voir *infra.*), le comité d'examen des candidatures du PAP étudie en priorité :

- Les postes qui organiseront une Saison et Temps forts ou qui ont validé une invitation d'honneur de la France à un salon ou festival littéraire au cours des mois suivants la commission PAP ;
- Les auteurs sélectionnés par l'Institut français parmi les lauréats des trois dernières éditions du Festival du premier roman de Chambéry ;
- Les titres faisant partie de la sélection Shoot the Book Jeunesse 2024.

III- Critères d'éligibilité

Les ouvrages faisant l'objet d'une demande doivent avoir été publiés, en première instance, par une maison d'édition dont le siège social est en France. L'aide porte uniquement sur l'achat de droit. Les projets présentés doivent être en cours de réalisation. Chaque éditeur souhaitant déposer un dossier devra prendre contact en amont avec l'ayant-droit afin de préétablir un contrat de cession et de surseoir au paiement dans l'attente de la décision de la commission.

Sont exclus du programme :

- Les traductions d'ouvrage en langue étrangère vers le français ;
- Les manuels scolaires, les ouvrages techniques ou les livres pratiques ;
- Les titres dont les à-valoir ont déjà été réglés auprès de l'éditeur français.

Ne sont pas acceptés les lettres accord et les contrats vierges ou partiellement signés. Aucune aide n'est apportée à un ouvrage déjà publié. L'aide attribuée par l'Institut français est versée directement aux éditeurs français ou aux agents gestionnaires des droits dont le siège social est situé en France.

Les critères retenus sont les suivants :

- Prise de risque des éditeurs étrangers (première traduction, notoriété de l'écrivain, genre peu introduit). La commission favorise les auteurs contemporains ;
- Qualité de l'œuvre et importance de celle-ci au sein de la pensée et de la création françaises ;
- Pertinence de sa traduction au sein des paysages éditoriaux et marchés locaux, et dans le cadre d'une action structurante du poste ;
- Qualité de la traduction et références du traducteur ;
- Montant du soutien financier demandé (en corrélation avec les tarifs habituellement pratiqués sur le marché concerné) ;
- Profil des maisons d'édition (qualité de leur travail, récurrence de leur demande de soutien, nombre de titres proposés).
- Les postes sont invités à veiller à ce que la parité H/F des projets déposés dans le cadre du PAP soit respectée.

IV- Composition du jury

Le jury est présidé par Géraldine Prévot, responsable du pôle livre et édition.

Le secrétariat est assuré par Hanna Barral, chargée de projet livre et édition.

Le jury s'est réuni le 1^{er} octobre 2025 et a rassemblé les 10 personnes suivantes :

Institut français :

1. Géraldine Prévot, Présidente de la commission, responsable du pôle Livre et édition
2. Hanna Barral, Secrétaire de séance, chargée de projet livre et édition.

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères :

3. Solenn Marrec, Rédactrice, MEAE/DGM/DDC/CM

Ministère de la Culture :

4. Magali Guerrero, chargée de la Politique du livre à l'international, MC/DGMIC/SLL

Centre national du livre :

5. Thierry Achard, Instructeur - commission extradition sciences, sciences humaines et sociales, Centre national du livre

Syndicat national de l'édition :

6. Solène Chabanaïs, Présidente de la commission internationale du Syndicat national de l'édition, directrice des droits étrangers chez Albin Michel

Experts :

7. David Rochefort, responsable éditorial MSH, vice-Président Fondation Maison des Sciences de l'Homme
8. Marie-Madeleine Rigopoulos, conseillère et journaliste littéraire

9. Stéphane Beaujean, directeur éditorial, éditions Dupuis
10. Raphaëlle Botte, critique littéraire, rédactrice littérature jeunesse, *Télérama*

V- État des lieux des dossiers déposés

286 projets ont été déposés pour un montant total de **441 624,03 euros d'aides demandées**.

La **répartition géographique** est la suivante :

- Zone **AME - Amériques** : 49 projets ;
- Zone **ANMO - Afrique du Nord et Moyen-Orient** : 23 projets ;
- Zone **AO - Asie et Océanie** : 38 projets ;
- Zone **DAOI - Afrique et Océan indien** : 3 projets ;
- Zone **DUE - Union européenne** : 142 projets ;
- Zone **EUC - Europe continentale** : 31 projets.

La **répartition thématique** est la suivante :

- Fiction/récit : 109 projets ;
- Essai : 43 projets ;
- Sciences humaines et sociales : 46 projets ;
- Bande dessinée : 37 projets ;
- Jeunesse : 38 projets ;
- Poésie/théâtre: 9 projets ;
- Beaux livres/art : 4 projets.

VI- Synthèse des débats

La qualité générale des dossiers étudiés est globalement très satisfaisante. Sont notés les dépôts de dossiers pour des pays qui n'avaient encore jamais participé au dispositif (Togo, par exemple).

La commission a apporté son aide en priorité aux projets n'ayant pas été soutenus par ailleurs, via des aides totales ou partielles.

Les postes sont invités à veiller à ce que la parité H/F des projets déposés dans le cadre du PAP soit respectée (31% des projets déposés lors de cette session sont réalisés par des autrices ; 65% par des auteurs ; 4% réalisés par des binômes mixtes). La commission apporte une vigilance particulière à ce point.

Les points récurrents de discussion et de divergence portent principalement sur certaines priorités des postes, qui, selon les candidatures, gagneraient à être davantage explicitées.

VII- Décision de la commission

Dans le cadre de l'Appel à projet du Programme d'aide à la publication – cession de droits, **156 projets** seront soutenus par l'IF pour un montant total de **203 681,03 euros**.

La **répartition géographique** est la suivante :

- Zone **AME - Amériques** : 22 projets ;
- Zone **ANMO - Afrique du Nord et Moyen-Orient** : 13 projets ;
- Zone **AO - Asie et Océanie** : 20 projets ;
- Zone **DAOI - Afrique et Océan indien** : 3 projets ;

- Zone **DUE** - Union européenne : 77 projets ;
- Zone **EUC** - Europe continentale : 21 projets.

La **répartition thématique** est la suivante :

- Fiction/récit : 67 projets ;
- Essai : 18 projets ;
- Sciences humaines et sociales : 20 projets ;
- Bande dessinée : 22 projets ;
- Jeunesse : 24 projets ;
- Poésie/théâtre : 5 projets.

Les **156 projets soutenus**, par ordre alphabétique, sont les suivants : **voir annexe** des résultats Tableau post-commission PAP 2025_2.

Géraldine Prévot
Responsable pôle livre et édition
Présidente de la commission



Hanna Barral
Chargée de projet livre et édition
Secrétaire de séance



Thomas HANNEBIQUE
Secrétaire général
Institut français

Thomas HANNEBIQUE
Secrétaire général
**INSTITUT
FRANÇAIS**
40-42 rue de la Folie Regnault
75011 Paris

Paris, le 3 octobre 2025